

CLÔTURE DU COLLOQUE

Joanna SCHMIDT-SZALEWSKI

Professeur à l'Université de Strasbourg
Secrétaire Générale de la CIEC, 2009-

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Puisque ce colloque marque un anniversaire de naissance, je voudrais saisir cette occasion pour dévoiler l'état civil de la Commission Internationale de l'État Civil. "Dévoiler" : lever le voile de la personnalité juridique, pour découvrir les personnes physiques qui lui donnent vie.

L'état civil de la CIEC est atypique : elle a plus de pères que de mères ; mais on ne s'étonne plus de rien dans ce domaine!

La CIEC a deux pères fondateurs : Le Docteur Stampa et Monsieur Van Praag. Elle a eu vingt-six parents spirituels : ses présidents, dont certains sont ici parmi nous : Monsieur Jean Mazars, Monsieur Teixeira de Sousa, Madame Verschraegen, Monsieur Frank, Monsieur Massip et Madame Demoustier.

La CIEC a eu simultanément six pères nourriciers ; ses secrétaires généraux, dont deux sont présents : Monsieur Massip et Monsieur Lagarde. Dans cette famille, il faut aussi mentionner le père de substitution, le Secrétaire Général adjoint : Monsieur Jonathan Sharpe.

Puisque le Secrétaire Général parle au nom de la CIEC, je voudrais en cette qualité remercier tous les parents ici présents très chaleureusement pour leur apport scientifique et intellectuel à la vie de la Commission.

Mais, depuis vingt-sept ans, la CIEC a aussi une nourrice : Madame Nast, qui, tous les jours, du matin au soir, porte la CIEC dans ses bras, lui donne le sein, lui chante la berceuse et même distribue l'argent de poche, bref, maintient la CIEC en vie. Donc, pour tout cela, elle mérite remerciement particulier.

Madame Nast est assistée par une personne qui travaille dans la discrétion et dans l'ombre, mais dont l'efficacité est précieuse : Madame Zehnacker, à qui nous devons aussi un grand merci.

Ayant ainsi levé le voile de la personnalité morale, je vais m'empresser de le baisser à nouveau, afin que ceux qui agissent dans l'intérêt de la CIEC puissent continuer à le faire dans la sérénité.

La CIEC a soixante ans : âge tendre ? âge de raison ? âge mûr ? âge vénérable ? Une personne juridique n'a pas d'âge, puisque sa durée de vie est illimitée. Son âge est relatif et se mesure par référence à ses réalisations passées et à ses projets futurs.

Les réalisations passées de la CIEC sont importantes :

- 26 Conventions internationales en vigueur ;
- 9 Recommandations ;
- Un Guide pratique de l'état civil ;
- Des études, colloques, consultations...

Devant elle, la CIEC a un ambitieux projet de plateforme électronique d'échanges internationaux de documents de l'état civil. C'est un projet d'avenir, mais ce n'est pas l'avenir de la CIEC.

Quel sera l'avenir de la CIEC ?

Ce colloque a montré les multiples aspects de l'état civil ; a révélé les lignes insoupçonnées de son évolution ; nous croyons entrevoir les tendances de cette évolution au XXIème siècle, mais ce n'est peut-être qu'une illusion. Les hommes et les femmes qui ont vécu dans les siècles passés n'ont certainement pas imaginé ce que serait l'état civil aujourd'hui. Pas davantage, nous ne pouvons imaginer l'état civil dans les siècles à venir.

Mais tant qu'il y aura des hommes, il y aura un état civil et on aura besoin de la Commission Internationale de l'État Civil.

Alors, bon anniversaire et longue vie à la Commission Internationale de l'État Civil !

Merci.